

# Commune de Saint-Lyé

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

---

### *Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. Les dépenses et recettes courantes*

*III Focus sur les charges de personnel*

*III. Le programme d'investissement*

*IV. L'état de la dette*

*V. Les données synthétiques du budget primitif 2023*

---

## ***I. Le cadre général du budget***

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est prévu de réaliser au cours de l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif sera approuvé le 29 mars 2023 et il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune tout en maintenant les taux de taxes foncières ;
- de maîtriser les charges de personnel tout en préparant l'avenir : prévoir l'ouverture d'une nouvelle classe et en permettant la pérennisation de deux emplois ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au strict nécessaire ;
- de tenir compte des besoins d'investissement notamment en matière de voirie et de bâtiment ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

NB : les dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables qui s'équilibrent entre sections. Il s'agit pour l'essentiel des écritures d'amortissement.



## II. Les dépenses et recettes courantes

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...).

Les recettes de fonctionnement en 2023 sont évaluées à 3 211 496 euros contre 3 097 564 € perçus en 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats intercommunaux et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel en 2023 représentent 46,51 % (51,27 % en 2022) des dépenses de fonctionnement et 49,52 % (55,42 % en 2022) des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la ville (hors virement à la section d'investissement et article 6288 compte où sont inscrites les marges de manœuvre).

Les dépenses totales de fonctionnement sont inscrites pour 3 211 496 euros en 2023 et comportent un compte d'équilibre permettant de s'assurer une souplesse de 139 496,43 € - article 6288 (143 613,22 en 2022).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



## b) Vision globale de la section de fonctionnement

	CA 2021	Alloué 2022	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	TOTAL 2023
<b>Fonctionnement</b>						
<b>Dépenses</b>						
Réelles	2 462 265,04	2 981 996,00	2 584 538,00	3 207 482,00		3 207 482,00
Ordre	30 765,00	40 000,00	24 720,21	4 014,00		4 014,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 493 030,04</b>	<b>3 021 996,00</b>	<b>2 609 258,21</b>	<b>3 211 496,00</b>		<b>3 211 496,00</b>
<b>Recettes</b>						
Réelles	2 886 391,86	3 021 996,00	3 097 563,61	3 211 496,00		3 211 496,00
<b>Total Recettes</b>	<b>2 886 391,86</b>	<b>3 021 996,00</b>	<b>3 097 563,61</b>	<b>3 211 496,00</b>		<b>3 211 496,00</b>
<b>Investissement</b>						
<b>Dépenses</b>						
Réelles	661 337,87	1 270 107,00	618 113,28	838 452,00	476 971,00	1 315 423,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>661 337,87</b>	<b>1 270 107,00</b>	<b>618 113,28</b>	<b>838 452,00</b>	<b>476 971,00</b>	<b>1 315 423,00</b>
<b>Recettes</b>						
Réelles	747 239,36	1 230 107,00	955 627,10	1 150 845,00	160 564,00	1 311 409,00
Ordre	30 765,00	40 000,00	24 720,21	4 014,00		4 014,00
<b>Total Recettes</b>	<b>778 004,36</b>	<b>1 270 107,00</b>	<b>980 347,31</b>	<b>1 154 859,00</b>	<b>160 564,00</b>	<b>1 315 423,00</b>

## c) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution 2022-2023
<b>Dépenses</b>					
011	Charges à caractère général	911 680	659 613	1 064 289	16,74%
012	Charges de personnel	1 400 000	1 368 536	1 491 700	6,55%
014	Atténuation de produits	246 688	246 688	246 688	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	105 603	-	53 447	-49,39%
65	Autres charges de gestion courante	227 200	223 292	227 783	0,26%
66	Charges financières	67 100	64 341	101 250	50,89%
67	Charges exceptionnelles	3 125	2 068	2 325	-25,60%
68	Dotations aux provisions	20 600	20 000	20 000	-2,91%
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 981 996</b>	<b>2 584 538</b>	<b>3 207 482</b>	<b>7,56%</b>
042	Opé. d'ordre transfert entre section	40 000	24 720	4 014	NS
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>40 000</b>	<b>24 720</b>	<b>4 014</b>	<b>NS</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>3 021 996</b>	<b>2 609 258</b>	<b>3 211 496</b>	<b>6,27%</b>

La progression des dépenses de fonctionnement représente 7,56 % (225,5 K€) entre 2022 et 2023. Cette progression est principalement due à l'augmentation des charges à caractère général + 16,74 % (+ 152,6 K€) et aux charges de personnel (+ 91,7 K€).

### Chapitre 011 :

Ce chapitre progresse de 152,6 K€ (16,74 %).



Les principaux articles en progression sur ces charges à caractère général sont les suivants :

**60612 : énergie – électricité et gaz** : la hausse sur ce compte est liée à la hausse prévisionnelle des factures de gaz + 108 K€. Ce compte passe donc de 126 K€ à 234 K€. La prévision tient compte de la facturation réelle de décembre 2022 qui est payée en N+1, en janvier 6 x le montant des factures 2022, février x3, mars x3, avril à septembre x9 et octobre à décembre x10. Cette prévision peut sembler pessimiste mais les incertitudes liées à ce compte la rendent nécessaire. Ce compte pourra faire l'objet d'un ajustement en cours d'année.

**6283 : nettoyage de locaux** : la hausse constatée sur ce compte est « artificielle » dans la mesure où il s'agit des frais de nettoyage qui étaient imputés précédemment sur le compte 611-prestations. La prévision est de 60 K€ contre 80,5 K€ en 2022. Le nettoyage des locaux de la maternelle réalisé par les ATSEM, la suppression des prestations mises en œuvre pour la gestion covid et la mise en place d'un nouveau marché viennent expliquer cette diminution.

**6042 : prestations de service** : + 34,5 K€. La progression de cet article s'explique par une hausse des coûts de restaurations scolaire + 26K€ (augmentation de prix et des enfants) et des animations lyotaines qui ne figurent plus dans les charges de personnel dorénavant + 9K€.

**6288 : autres** +15,8 K€. Ce compte correspond à la marge de manœuvre que se laisse la collectivité. La marge 2022 était de 143,6 K€ au budget primitif et a été ramenée à 123,6 K€ en cours d'année afin d'assurer la provision pour risques liée au litige avec les sociétés SIGEC et Lixxbail. La marge 2023 a été estimée quant à elle à 139,5 K€.

**615221 : bâtiments publics** : + 10 K€ pour les travaux de maintenance électrique (DEKRA) et + 10 K€ pour les remises en état des bâtiments communaux (suite visite des bâtiments).

**60622 : carburant** + 8,8 K€ dont 4 K€ pour le remplissage de la cuve (une année sur 2 la cuve nécessite 2 remplissages) et 4 K€ pour compenser la hausse du prix du carburant.

**6226 : honoraires** +3,3 K€ pour les expertises des bâtiments menaçant ruine et les frais de division de propriété.

Les principaux articles en baisse sur ce chapitre sont les suivants :

**611 : contrat de prestations de services** : - 67 K€ transfert du nettoyage de locaux sur l'article 6288 (- 70 K€), augmentation du nombre d'autorisations d'urbanisme instruites en interne (- 4,6 K€ par rapport à la réalisation 2022 mais neutre par rapport à la prévision 2022), augmentation des crédits de communication (+1,7 K€) et reliure des registres sur plusieurs années (+1,5 K€).



**6135 : locations immobilières** : -10 K€ ce montant correspond au premier loyer pour la 208. A compter de 2023 le montant est de 2 600 € par an.

**60631 : fournitures d'entretien** : - 10 K€ prévision en baisse : retour à la normal avec suppression des achats liés à la crise sanitaire de masques et d'auto-test, gel hydroalcoolique etc.

**60633 : fournitures de voirie** : -6,5 K€ prévision pour l'enrobé et le concassé ramenée au niveau de 2021 (-3 K€), diminution des achats de fleurs (-4,4 K€), suppression de l'achat de terre végétale (-2 K€) progression du crédit alloué à la peinture routière (+1,5 K€) et de l'achat de sel de déneigement (+1,5 K€).

**615231 : travaux de voirie** : -4,7 K€ diminution des crédits alloués au fauchage, à l'élagage et à l'entretien des chemins – 8,7 K€, pompage de puisard -2,4 K€, balayage des rues +2,6 K€, blowpatcher et transport de terre +2,3 K€ et réparation de mâts +1,6 K€.

### **Chapitre 012 :**

Le chapitre 012 enregistre les dépenses de personnel La prévision de 1,5 M€ marque une progression de 6,55 % (91,7 K€). Ces dépenses font l'objet d'une analyse plus précise figurant dans le chapitre suivant.

### **Chapitre 014 :**

L'atténuation de charges ne comprend que la dotation au titre du FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources) qui est notifiée sur l'état des taxes qui nous est parvenu le 13 mars. Cette dotation a été mise en place pour compenser les pertes ou les profits constatés à la suite de la réforme sur la taxe professionnelle.

### **Chapitre 023 :**

Le virement à la section d'investissement est la somme allouée pour équilibrer, le cas échéant, la section d'investissement. Elle s'établit à 53,5 K€ en 2023 contre 105,6 K€ en 2022.

### **Chapitre 65 :**

Les autres charges de gestion courante sont stables + 0,3 % (+2,5 K€).

Elles sont composées notamment des indemnités versées aux élus qui progressent pour anticiper une éventuelle hausse du point d'indice (+5,4K€) et des participations versées au syndicat intercommunal de Grange L'Evêque (identique à 2022) et au SIRP (- 3 K€). Il comprend également les subventions aux associations – 2 K€ et celle pour le CCAS +2 K€.



## Chapitre 66 :

Il s'agit des intérêts de l'emprunt qui s'établissent à 101,3 K€ en 2023 contre 67,1 K€ en 2022. Un emprunt n'a pu être réglé en totalité en 2021 et se reporte sur 2022.

La commune a souscrit 6 emprunts. Si les intérêts de l'emprunt baissent naturellement pour 4 d'entre eux, une forte progression est provisionnée pour les deux seuls emprunts à taux variables qui sont indexés sur le taux du livret A.

## Chapitre 67 :

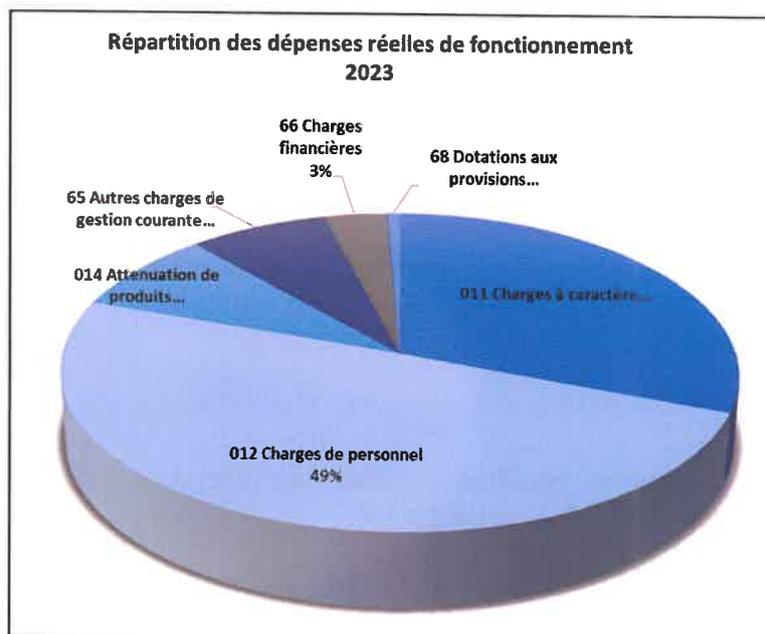
La différence de -0,8 K€ provient des articles 6714 – bourses et prix (-0,6 K€ pour les animations lyotaines et la médiathèque) et 678 – charges exceptionnelles (-0,2 K€ caution pour les remboursements de clés).

## Chapitre 68 :

A ce chapitre sont inscrites :

- les provisions pour risques : défaut de paiement des services rendus à la population : aucune provision n'est nécessaire cette année.
- Les provisions pour risques en cas de litige : 20 K€ inscrit pour faire face au litige avec les sociétés Lixxbail et Sigec.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement hors marge de manœuvre et virement à la section d'investissement est représentée dans le graphique ci-dessous.



## d) Les recettes de fonctionnement

Chapitre		Alloué 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution 2022-2023
<b>Recettes</b>					
002	Report du résultat de fonctionnement	-			
70	Produits des services, du domaine,...	313 820	349 929	336 410	7,20%
73	Impôts et taxes	1 856 281	1 867 241	1 967 127	5,97%
74	Dotations et participations	710 725	726 033	764 729	7,60%
75	Autres produits de gestion courante	88 920	90 997	88 930	0,01%
76	Produits financiers	-	2	-	
77	Produits exceptionnels	250	619	3 900	NS
013	Atténuation de charges	52 000	62 742	50 400	-3,08%
<b>Total recettes réelles</b>		<b>3 021 996</b>	<b>3 097 564</b>	<b>3 211 496</b>	<b>6,27%</b>
042	Opé. d'ordre transfert entre section	-			
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total Recettes</b>		<b>3 021 996</b>	<b>3 097 564</b>	<b>3 211 496</b>	<b>6,27%</b>

NS : non significatif

Les principales recettes de la ville peuvent se résumer ainsi :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70 et 75)
- les atténuations de charge (remboursement des frais de personnel : contrats aidés, décharges syndicales et personnels absents pour maladie).

La progression des recettes réelles de fonctionnement représente 189,5 K€ soit 6,27 % entre 2022 et 2023.

Elle se porte pour l'essentiel sur la progression des recettes perçues au titre de la fiscalité (+ 110,8 K€ soit +6 %) et sur celles perçues au titre des dotations et participations (+54 K€ soit + 7,6 %).

### Chapitre 70 :

Ce chapitre enregistre les recettes perçues au titre des prestations fournies aux habitants. Il progresse de 7,2 % soit 22,6 K€.

Sur ce chapitre, les recettes correspondant au service de l'accueil de loisirs sont en hausse de 26,5 K€ en raison de :

- la progression attendue de la participation de la CAF suite à la mise en place du projet éducatif territorial et de la convention territoriale globale ;
- la hausse des effectifs accueillis en accueil de loisirs ;
- la hausse des tarifs de la restauration scolaire.



Les recettes du club ados affichent une baisse de 5 K€ par rapport à 2022. Ces recettes sont toutefois stables, l'année 2022 enregistrant un rattrapage sur années antérieures. L'année 2022 avait également enregistré de manière exceptionnelle le remboursement de factures par la société SIGEC pour 7 K€.

Enfin le compte enregistrant les adhésions aux animations lyotaines est ajusté à la réalisation et affiche donc un prévisionnel supérieur de 3,5 K€ à celui de 2022.

### **Chapitre 73 :**

Il s'agit des recettes perçues au titre de la fiscalité, il progresse de 5,97 % soit 111 K€.

#### **1/ Les taxes dites taxes ménage**

L'objectif de la commune étant de maintenir la qualité et le niveau de ses services à la population tout en maîtrisant la fiscalité, le budget a été monté sans progression des taux qui sont maintenus à 45,10 % pour la taxe foncière sur le bâti et à 21,92 % pour la taxe sur le non bâti.

Cette année, bien que la commune ne perçoive pas cette taxe, il est demandé de voter à nouveau le taux de la taxe d'habitation. En effet, ce taux est celui qui s'applique toujours aux résidences secondaires. Le produit attendu à ce titre est de 9,9 K€ et le taux de 15,73 %. Si la commune avait souhaité augmenter ce taux, elle aurait dû, selon les règles de liens qui s'appliquent, augmenter également les deux autres taxes foncières.

Le produit prévisionnel (1,5 M€) relatif à ces taxes évolue de 6,38 % soit 118 K€ hors compensations des exonérations de taxes foncières qui, elles, progressent de près de 62 % soit 79 K€.

La progression des taxes foncières s'explique notamment par la progression des bases de valeur locatives liée à la fois à la revalorisation décidée en loi de finances (+ 7,1 % hors taxes sur locaux commerciaux).

La compensation des exonérations de taxes foncières correspond à une compensation égale au produit obtenu en multipliant la perte de bases résultant d'une mesure prise en loi de finances 2021 (un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels dont la valeur locative est calculée selon la méthode comptable) par le taux de de taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### **2/ Les autres taxes et redevances**

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité du **chapitre impôts et taxes**. Y figure également les compensations pour exonération et soustrait l'atténuation de produit provenant de la réforme de la taxe professionnelle.

On constate alors, une progression nette de 10,9 % entre les recettes budgétées en 2022 et la prévision 2023 (+190,2 K€) au titre de l'ensemble de la fiscalité.



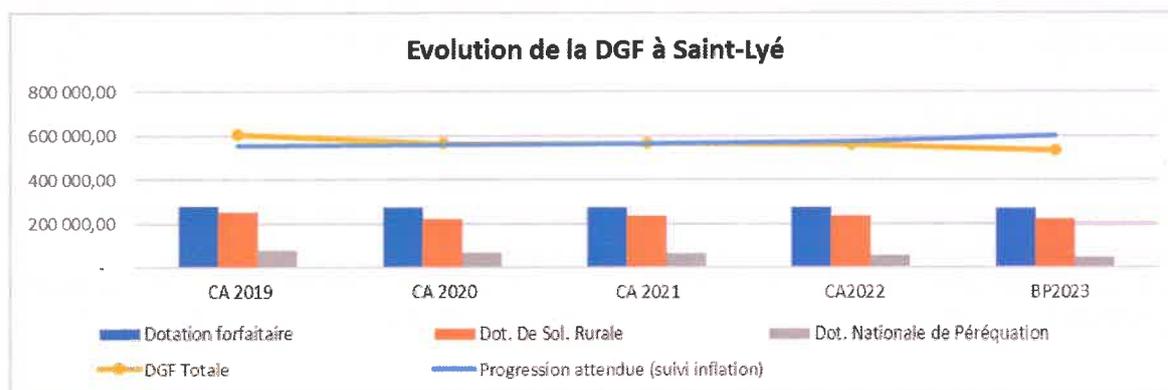
	Intitulé	Alloué 2022	CA 2022	BP 2023	Progression
7318	Autres impôts locaux	-			
7336	Droits de place	2 500,00	3 243,70	2 800,00	12,00%
7338	Autres taxes	2 000,00	-	-	
7381	Taxe add.droit de mutation	47 000,00	60 649,38	50 000,00	6,38%
73111	Taxes Foncières, d'Habitation et CFE	1 389 552,00	1 391 786,00	1 507 327,00	8,48%
73211	Attribution de compensation	385 229,00	372 124,00	372 000,00	-3,43%
73323	Fonds péréquation	30 000,00	39 438,00	35 000,00	16,67%
<b>Total chapitre 73</b>		<b>1 856 281,00</b>	<b>1 867 241,08</b>	<b>1 967 127,00</b>	<b>5,97%</b>
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	128 258,00	128 258,00	207 594,00	61,86%
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	-	-	-	
<b>Total chapitre 74</b>		<b>128 258,00</b>	<b>128 258,00</b>	<b>207 594,00</b>	<b>61,86%</b>
739221	Atténuation de produit (FNGIR)	- 246 688,00	- 246 688,00	- 246 688,00	0,00%
<b>Total chapitre 014</b>		<b>- 246 688,00</b>	<b>- 246 688,00</b>	<b>- 246 688,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total impôts et taxes perçus par la commune</b>		<b>1 737 851,00</b>	<b>1 748 811,08</b>	<b>1 928 033,00</b>	<b>10,94%</b>

### Chapitre 74 :

La forte progression de ce chapitre + 10,2 % (72,4 K€) ne provient pas des dotations perçues par l'Etat au titre de la DGF mais principalement de la recette perçue au titre des exonérations comme vu ci-dessus : 61,9 % soit + 79,4 K€.

	Intitulé	BP 2022	CA2022	BP 2023	Progression
7411	Dotation forfaitaire	272 818,00	272 818,00	270 000,00	-1,03%
744	F.C.T.V.A. fonctionnement	7 000,00	11 748,40	7 000,00	0,00%
7473	Départements	-	135,00	135,00	
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	1 000,00	1 446,76	44,68%
74121	Dot. De Sol. Rurale	233 622,00	233 622,00	220 000,00	-5,83%
74127	Dot. Nationale de Péréquation	55 127,00	55 127,00	45 000,00	-18,37%
74832	Attribution de fonds départemental TP	11 000,00	22 877,94	15 000,00	36,36%
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	128 258,00	128 258,00	207 594,00	61,86%
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	-	-	-	
<b>Total général</b>		<b>708 825,00</b>	<b>748 464,28</b>	<b>781 175,76</b>	<b>10,21%</b>

La baisse de recette au titre des dotations de l'Etat aux collectivités entre 2021 et 2022 (-5,6 K€) incite à la prudence. Ainsi, dans la mesure le montant des dotations ne nous est pas encore parvenu, l'estimation 2023 a été basée sur une baisse prévisionnelle de 5 %.



## Chapitre 75 :

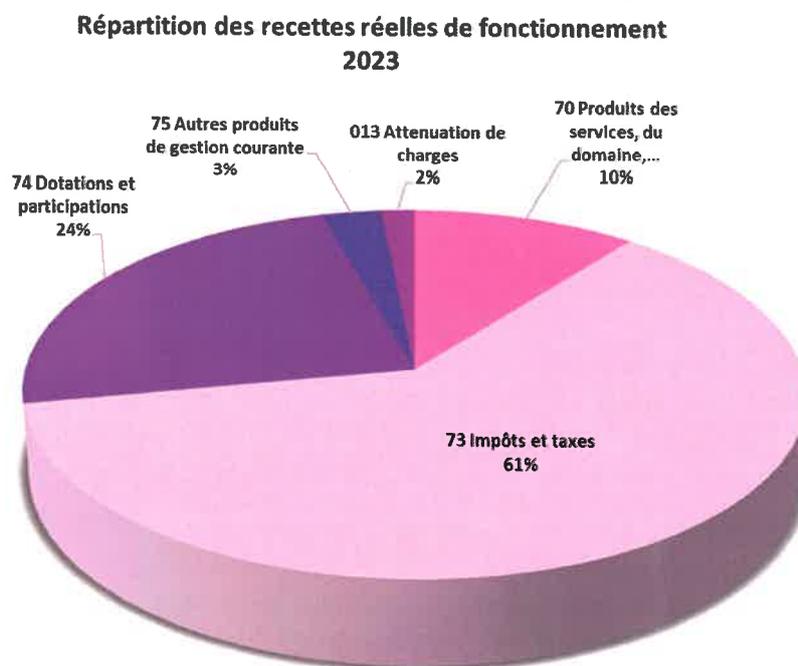
Les autres produits de gestion courante sont stables et sont prévus pour 88,9 K€ à l'identique de 2022.

Il s'agit pour 75,9 K€ (87,3 %) des locations d'appartements et de locaux commerciaux et pour 11 K€ des locations de la salle des fêtes et de la salle Mariette Beaugrand.

## Chapitre 013 :

Les atténuations de charges sont des recettes qui peuvent être fortement variables. Elles tiennent compte du remboursement de charges pour les contrats aidés, des rémunérations lors de décharges syndicales et du remboursement partiel des salaires des personnels absents pour maladie.

L'augmentation prévisionnelle des décharges syndicales, compensée par la baisse des remboursements pour les contrat aidés, l'évolution de ce chapitre a été ramenée à -1,6 K€.

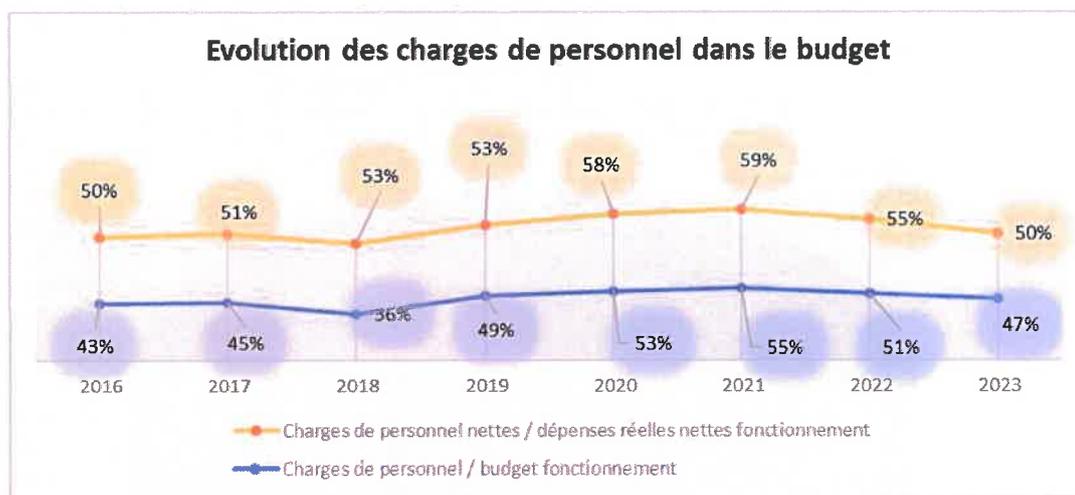


### III. Focus sur les charges de personnel

#### 1. Les éléments budgétaires et la maîtrise des coûts

Tel que le démontrent le tableau et le graphique ci-dessous, la proportion des charges de personnel dans le budget diminue pour la première fois deux années consécutives et reviennent cette année au niveau de 2016.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	1 165 230,13	1 227 189,28	1 368 377,42	1 400 000,00	1 491 700,00
Atténuation de charges*	75 870,48	51 314,86	79 314,57	52 000,00	50 400,00
Charges de personnel nettes	1 089 359,65	1 175 874,42	1 289 062,85	1 348 000,00	1 441 300,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 372 605,98	2 332 831,80	2 501 804,44	2 730 880,00	3 207 482,00
Atténuation de produits**	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00	246 688,00
Dépenses réelles nettes	2 050 047,50	2 034 828,94	2 175 801,87	2 432 192,00	2 910 394,00
Charges de personnel / budget fonctionnement	49,11%	52,61%	54,70%	51,27%	46,51%
Charges de personnel nettes / dépenses réelles nettes fonctionnement	53,14%	57,79%	59,25%	55,42%	49,52%



Hormis la marge prévisionnelle laissée pour prendre en compte l'ouverture d'une nouvelle classe en école maternelle, le budget est monté sans prévision d'augmentation des effectifs.

La hausse prévisionnelle de 91,7 K€ de budget à budget s'explique comme suit :

Augmentation assurance du personnel	15 000,00 €
Provision pour animateur nouvelle classe	12 500,00 €
Provision pour ATSEM nouvelle classe	15 000,00 €
Par sécurité augmentation pt d'indice : 3,5 % sur 6 mois	14 000,00 €
Glissement vieillesse technicité	18 000,00 €
1 ASVP qui passerait policier municipal et pérennisation de poste de 2 agents sur emploi aidé	15 500,00 €

## 2. Les effectifs

Dans un contexte de hausse des effectifs dans la fonction publique territoriale (en 2021 : 16 700 emplois supplémentaire soit +0,8 %), la commune arrive tout de même à maintenir, et même à diminuer ses effectifs.

Catégorie	31/12/2021		31/12/2022		01/01/2023	
	Nb agent	ETP*	Nb agent	ETP*	Nb agent	ETP*
A Encadrement de direction	1	1	1	1	1	1
B Encadremt intermédiaire ou nécessitant des connaissances spécifiques	2	2	3	3	3	3
C Postes d'exécution	40	33,72	36	32,5	35	31,5
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>36,72</b>	<b>40</b>	<b>36,5</b>	<b>39</b>	<b>35,5</b>

ETP\* : Equivalent temps plein

Les agents sont répartis dans les services de la manière suivante :

Service	Effectif
Direction générale	2
Service administratif	4
Service police	1
Service technique	7
Médiathèque	1
Accueil de loisirs/Club ado	14
Restaurant scolaire	4
Ecole maternelle	3
Détachement éducation nationale (médiathèque)	1
Détachement armée	1
Maladie puis reclassement	1
	39



## **IV. Le programme d'investissement**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais aussi et surtout des travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création qu'il s'agisse de bâtiments ou de voirie.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ou à des voiries...).



## b) Vue d'ensemble de la section d'investissement en 2023

Chapitre dépenses	Alloué 2022	CA2022	BP2023	RAR 2023	TOTAL 2023
16 Emprunt et dettes assimilées	194 800	188 906	160 800	-	160 800
20 Immobilisations incorporelles	30 296	17 906	22 471	10 787	33 258
204 Subventions d'équipement	22 680	3 048	22 680	-	22 680
21 Immobilisations corporelles	172 164	102 564	225 656	33 254	258 910
23 Immobilisations en cours	850 167	305 688	406 845	432 930	839 775
<b>Total dépenses réelles :</b>	<b>1 270 107</b>	<b>618 113</b>	<b>838 452</b>	<b>476 971</b>	<b>1 315 423</b>
040 Opérations d'ordre transfert	-	-	-	-	-
<b>Total dépenses d'ordre :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total dépenses :</b>	<b>1 270 107</b>	<b>618 113</b>	<b>838 452</b>	<b>476 971</b>	<b>1 315 423</b>
Chapitre recettes	Alloué 2022	CA2022	BP2023	RAR 2023	TOTAL 2023
001 Report résultat	129 187	129 187	362 234	-	362 234
10 Dotations et fonds divers	666 421	651 610	603 305	-	603 305
13 Subventions d'investissement	328 496	167 527	21 859	160 564	182 423
16 Emprunts et cautionnement	400	583	110 000	-	110 000
2111 Terrains nus	-	6 720	-	-	-
021 Virement de la section de fonctionnement	105 603	-	53 447	-	53 447
<b>Total recettes réelles :</b>	<b>1 230 107</b>	<b>955 627</b>	<b>1 150 845</b>	<b>160 564</b>	<b>1 311 409</b>
040 Opérations d'ordre de transfert	40 000	24 720	4 014	-	4 014
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>40 000</b>	<b>24 720</b>	<b>4 014</b>	<b>-</b>	<b>4 014</b>
<b>Total recettes :</b>	<b>1 270 107</b>	<b>980 347</b>	<b>1 154 859</b>	<b>160 564</b>	<b>1 315 423</b>

## c) Les restes à réaliser 2022 reportés sur 2023

### Dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Cette année, les restes à réaliser représentent 41,3 % des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de l'emprunt.



Article	Créancier	Objet de la dépense	Montant à reporter
202	CDHU	PLU	3 407,00
<b>Total 202</b>			<b>3 407,00</b>
2051	Oci	Site internet	4 080,00
2051	Oci	Achat de licences informatiques	3 300,00
<b>Total 2051</b>			<b>7 380,00</b>
2111	Grammatico	Achat terrain Brunot	1 200,00
21311	Grignolo	Création alimentation bassin	1 182,00
<b>Total 21311</b>			<b>2 382,00</b>
21312	MDS Equipement	Achat portillon pour écoles	480,00
21312	Yes électrique	Eclairage extérieur école primaire	1 497,00
21312	Georges Yvan	Travaux électriques école primaire	834,00
<b>Total 21312</b>			<b>2 811,00</b>
21318	Foussier	Achat serrures sécurisées	2 298,00
<b>Total 21318</b>			<b>2 298,00</b>
21578	Max signalisation	Arche avec panneau	6 463,00
<b>Total 21578</b>			<b>6 463,00</b>
<b>2183</b>	Orange	Equipement téléphonie	19 196,00
<b>Total 2183</b>			<b>19 196,00</b>
2184	Cultura	Equipement nouvelle classe école p	104,00
<b>Total 2184</b>			<b>104,00</b>
2313	L'art du bois	Aménagement accueil mairie	6 804,00
2313	Divers	Réaménagement ST Grange l'Evêque	15 936,00
2313	Divers	Travaux vestiaires tennis	131 234,00
<b>Total 2313</b>			<b>153 974,00</b>
2315	Eiffage	Aménagement contre allée zone karting	21 539,00
2315	Enedis	Travaux électricité rue de Montherlant	15 736,00
2315	Divers	Travaux rue de Riancey	241 681,00
<b>Total 2315</b>			<b>278 956,00</b>
<b>Total général</b>			<b>476 971,00</b>



### Recettes :

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention notamment).

Article	Créancier	Objet de la dépense	Montant à reporter
1322	Région	Aménagement salle polyvalente - climaxion	18 460,00
1322	Région	Vestiaire espace sportif - solde	16 907,00
<b>Total 1322</b>			<b>35 367,00</b>
1323	Département	Vestiaire espace sportif	37 641,00
<b>Total 1323</b>			<b>37 641,00</b>
1341	Préfecture	Vestiaire espace sportif	37 641,00
1341	Préfecture	Vestiaires Grange l'Evêque	10 415,00
1341	Préfecture	Travaux rue de Riancey	36 000,00
<b>Total 1341</b>			<b>84 056,00</b>
13151	TCM	Remboursement TCM co-maîtrise Champêtre	3 500,00
<b>Total 13151</b>			<b>3 500,00</b>
<b>Total général chapitre 13</b>			<b>160 564,00</b>

### *d) Dépenses d'investissement*

Le programme d'investissement, en sus des restes à réaliser et du remboursement de la dette en capital (160,8 K€), est le suivant :



	<b>BP 2023</b>
<b>Voirie</b>	<b>368 025,00</b>
Travaux voie du Gros Tertre	300 000,00
Eclairage tennis	22 680,00
Alignements, bordures de trottoirs + imprévus	20 000,00
Extension réseau électrique	10 000,00
Mobilier urbain	6 000,00
Provision pour Achat terrain	5 000,00
PAVE (Programme d'accessibilité voirie et espaces publics) rue Henri Rodin	3 845,00
Plantation d'arbre	500,00
<b>Patrimoine</b>	<b>167 800,00</b>
Changement huisseries et fenêtres, portillon, radiateur	83 500,00
Chaudière	25 000,00
Sobriété énergétique (dt éclair. salle des fêtes et lampes)	14 800,00
Vestiaires stade et ST Grange l'Evêque	13 000,00
Broyeur	12 000,00
Salle du conseil + onduleurs	9 000,00
Sol club ados	5 500,00
Cases columbarium	3 000,00
Achat serrures sécurisées	2 000,00
<b>Police et agent de prévention</b>	<b>44 406,00</b>
Vidéoprotection + équipement police	37 906,00
Plaque noms de rue+ panneaux	5 000,00
Mobilier pour agents présentant un handicap	1 500,00
<b>Centre de première intervention</b>	<b>30 000,00</b>
Véhicule pompiers	30 000,00
<b>Accueil de loisirs</b>	<b>20 300,00</b>
Portail famille	15 000,00
Achat buts et babyfoot	3 800,00
Chaises	1 500,00
<b>Communication</b>	<b>18 200,00</b>
Signalétique et site internet	18 200,00
<b>Frais généraux</b>	<b>15 600,00</b>
Imprévus	10 000,00
Auto laveuse	3 000,00
Participation annuelle SIGE	2 400,00
Subvention pâture de Barberey 2022	200,00
<b>Ecoles</b>	<b>9 050,00</b>
Nouv classe, aménagt lecture + mobilier + mur sonores...	7 180,00
10 chaises, 10 tablettes + plastifieuse	1 870,00
<b>Urbanisme</b>	<b>4 271,00</b>
Révision PLU	2 271,00
Achat terrain Brunot	2 000,00
<b>Total général</b>	<b>677 652,00</b>



## e) Recettes d'investissement

	BP 2023
Affectation de résultat de fonctionnement	488 305,40
Report résultat investissement	362 234,03
Emprunt	110 000,00
FCTVA	65 000,00
Virement de la section de fonctionnement	53 446,57
Taxe d'aménagement	50 000,00
Subvention vidéoprotection estimation basse	12 500,00
Aide CAF portail famille	5 000,00
Mobilier FIPHFP	1 587,00
Sol club ados	1 252,00
Aménagement salle polyvalente - climaxion	820,00
Chaises nouvelles classe CAF	700,00
<b>Total général</b>	<b>1 150 845,00</b>

Ces deux recettes à elles seules, représentent 86,9 % des recettes nouvelles hors emprunt.

## V. L'état de la dette

La commune a contracté 8 emprunts qui sont en cours de remboursement.

Ces emprunts sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Date d'obtention	Dernière échéance	Capital emprunté
TRAVAUX CD 15-17	30/11/2006	2026	800 000,00
TRAVAUX MAIRIE-10	25/03/2003	2028	410 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-20	30/10/2010	2030	80 000,00
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-21	01/08/2011	2030	477 773,72
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSH-19	24/11/2011	2030	793 147,34
MAISON THOMAS	05/06/2019	2039	150 000,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	06/06/2017	2047	500 000,00
VOIRIE CENTRE BOURG	07/06/2017	2047	1 000 000,00
<b>Total :</b>			<b>4 210 921,06</b>

Les deux derniers emprunts contractés par la commune et qui s'éteindront en 2047 ont été conclus à taux indexé sur le livret A et connaîtront de ce fait une forte augmentation en 2023.

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 2 590 063,65 €.



Étiquettes de lignes	Encours de la dette			
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	602 007,80	547 279,80	492 551,80	437 823,80
REHABILITATION ACMSSH-19				
MAISON THOMAS	175 502,92	165 673,28	156 953,64	148 234,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE*	588 127,01	567 307,42	546 487,83	526 333,73
TRAVAUX CD 15-17	403 322,36	345 704,88	288 087,40	230 469,92
TRAVAUX MAIRIE-10	251 147,70	223 242,40	195 337,10	167 431,80
VOIRIE CENTRE BOURG*	1 207 799,58	1 164 669,83	1 121 540,08	1 079 770,40
<b>Encours de la dette</b>	<b>3 227 907,37</b>	<b>3 013 877,61</b>	<b>2 800 957,85</b>	<b>2 590 063,65</b>

\* Ces emprunts sont indexés sur le taux du livret A

Les échéances de remboursement en capital en 2023 sont estimées comme suit :

	Annuité capital 2023
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSSH-19	43 708,42
MAISON THOMAS	6 792,52
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	9 193,19
TRAVAUX CD 15-17	50 130,50
TRAVAUX MAIRIE-10	21 183,94
VOIRIE CENTRE BOURG	25 835,20
<b>TOTAL</b>	<b>156 843,77</b>

Les intérêts de l'emprunt sont budgétés comme indiqué dans le tableau ci-dessous. A noter : le montant des remboursements n'est pas celui prévu par les échéanciers initiaux pour les deux emprunts à taux variable. La prudence a entraîné une réserve de précaution d'un montant global de 29 K€ réparti sur ces deux emprunts.

	INTERET
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE REHABILITATION ACMSSH-19	11 100,00
MAISON THOMAS	2 000,00
REHABILITATION BIBLIOTHEQUE	24 150,00
TRAVAUX CD 15-17	7 500,00
TRAVAUX MAIRIE-10	6 800,00
VOIRIE CENTRE BOURG	49 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>101 250,00</b>

### La capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Pour rappel le seuil de vigilance s'établit à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans.



	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Encours de la dette	3 008 532,73	2 800 957,85	2 590 063,65
Epargne brute	394 153,21	423 720,63	598 813,85
Capacité de désendettement en années :	7,63	6,61	4,33

Au vu de ce qui précède, à la fois de manière mécanique et en raison d'une hausse importante des recettes de gestion, la capacité de désendettement de la commune baisse de manière significative. Elle se situe en 2023 à 4,33 années.

Au vu de cette situation très favorable, un emprunt d'équilibre a pu être inscrit pour un montant de 110 K€. Cet emprunt n'a pas vocation à être réalisé mais permet de maintenir une marge de précaution au vu de la conjoncture et des incertitudes actuelles.

## VI. Les données synthétiques du budget primitif 2023

Section		BP2023	RAR 2022	TOTAL 2023
Fonctionnement	Dépenses réelles	3 207 482,00		3 207 482,00
	Dépenses d'ordre	4 014,00	-	4 014,00
	<b>Total dépenses</b>	<b>3 211 496,00</b>	<b>-</b>	<b>3 211 496,00</b>
	Recettes réelles	3 211 496,00		3 211 496,00
	Recettes d'ordre	-		-
	<b>Total recettes</b>	<b>3 211 496,00</b>	<b>-</b>	<b>3 211 496,00</b>
Investissement	Dépenses réelles	838 452,00	476 971,00	1 315 423,00
	Dépenses d'ordre	-		-
	<b>Total dépenses</b>	<b>838 452,00</b>	<b>476 971,00</b>	<b>1 315 423,00</b>
	Recettes réelles	1 150 845,00	160 564,00	1 311 409,00
	Recettes d'ordre	4 014,00		4 014,00
	<b>Total recettes</b>	<b>1 154 859,00</b>	<b>160 564,00</b>	<b>1 315 423,00</b>

Fait à Saint-Lyé, le 24 mars 2023

La 1<sup>ère</sup> adjointe,

  
Christine ROBILLARD

## ANNEXE 1 : Fonctionnement dépenses à l'article

Libellé chapitre	LIBELLE	BP 2023
▣ Fonctionnement		
▣ Dépenses		
▣ Réelles		
▣ 011 Charges à caractère général		
▣ 611	Contrats de prestations de services	51 683,00
▣ 627	Services bancaires et assimilés	600,00
▣ 637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	300,00
▣ 6042	Achats de prestations de services	122 229,00
▣ 6064	Fournitures administratives	4 350,00
▣ 6065	Livres, disques, cassettes	2 830,00
▣ 6067	Fournitures scolaires	6 516,00
▣ 6068	Autres matières et fournitures	1 240,00
▣ 6135	Locations mobilières	3 380,00
▣ 6156	Maintenance	81 613,00
▣ 6161	Assurance multirisques	15 600,00
▣ 6182	Documentation générale et technique	6 250,00
▣ 6184	Versements à des organismes de formation	3 955,00
▣ 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	440,00
▣ 6226	Honoraires	7 016,00
▣ 6228	Divers	6 000,00
▣ 6231	Annonces et insertions	300,00
▣ 6232	Fêtes et cérémonies	19 230,00
▣ 6247	Transports collectifs	10 292,00
▣ 6256	Missions	1 300,00
▣ 6257	Réceptions	2 800,00
▣ 6261	Frais d'affranchissement	3 500,00
▣ 6262	Frais de télécommunications	29 000,00
▣ 6281	Concours divers (cotisations...)	12 718,00
▣ 60611	Eau et assainissement	5 800,00
▣ 60612	Énergie - Électricité	234 000,00
▣ 60622	Carburants	19 670,00
▣ 60623	Alimentation	4 850,00
▣ 60628	Autres fournitures non stockées	1 050,00
▣ 60631	Fournitures d'entretien	10 000,00
▣ 60632	Fournitures de petit équipement	28 665,00
▣ 60633	Fournitures de voirie	17 152,00
▣ 60636	Vêtements de travail	8 067,00
▣ 61521	Terrains	6 000,00
▣ 61524	Bois et forêts	5 992,00
▣ 61551	Matériel roulant	9 635,00
▣ 61558	Autres biens mobiliers	6 500,00
▣ 62876	Remboursement au GFP de rattachement	2 400,00
▣ 62878	Remboursement à d'autres organismes	550,00
▣ 63512	Taxes foncières	7 000,00
▣ 615221	Bâtiments publics	40 000,00
▣ 615231	Voiries	62 320,00
▣ 615232	Réseaux	2 000,00
▣ 6288	Divers	139 496,43
▣ 6283	Frais de nettoyage des locaux	60 000,00
	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>1 064 289,43</b>

Libellé	LIBELLE	BP 2023
☐ 012 ☐ Charges de personnel		
☐ 6218	Autre personnel extérieur	5 900,00
☐ 6331	Versement mobilité	11 000,00
☐ 6332	F.N.A.L.	4 500,00
☐ 6336	Cotisation centre de gestion	21 000,00
☐ 6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur ré	3 000,00
☐ 6411	Personnel titulaire	850 000,00
☐ 6413	Personnel non titulaire	100 000,00
☐ 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	144 000,00
☐ 6453	Cotisations aux caisses de retraites	225 000,00
☐ 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 000,00
☐ 6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00
☐ 6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 000,00
☐ 6474	Versements aux autres œuvres sociales	8 200,00
☐ 6475	Médecine du travail, pharmacie	4 100,00
☐ 6478	Autres charges sociales	0,00
☐ 64168	Autres emplois d'insertion	55 000,00
☐ 6415	Personnel non titulaire	0,00
	Total Charges de personnel	1 491 700,00
☐ 65 ☐ Charges de gestion courante		
☐ 6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	6 750,00
☐ 6518	Redevance informatique autre	1 500,00
☐ 6531	Indemnités élus	75 000,00
☐ 6533	Cotisations de retraite élus	3 500,00
☐ 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale élus	8 000,00
☐ 6535	Formation élus	1 154,00
☐ 6542	Créances éteintes	500,00
☐ 6553	Service d'incendie	10 085,00
☐ 6558	Autres contributions obligatoires	1 200,00
☐ 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	9 934,00
☐ 65541	Contributions au fonds de compensation des charg	98 000,00
☐ 65888	Autres charges de gestion courante	10,00
☐ 657362	Subvention CCAS	12 000,00
☐ 65372	Formation élus	150,00
	Total Charges de gestion courante	227 783,00
☐ 66 ☐ Charges financières		
☐ 66111	Intérêts des emprunts	101 250,00
	Total Charges financières	101 250,00
☐ 67 ☐ Charges exceptionnelles		
☐ 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00
☐ 678	Autres charges exceptionnelles	300,00
☐ 6714	Bourses et prix	525,00
☐ 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	500,00
	Total Charges exceptionnelles	2 325,00
☐ 68 ☐ Dotations aux amortissements et provisions		
☐ 6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des act	0,00
☐ 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de	20 000,00
	Total Dotations aux amortissements et provisions	20 000,00
☐ 014 ☐ Atténuation de produits		
☐ 739221	FNGIR	246 688,00
	Total Atténuation de produits	246 688,00
☐ 023 ☐ Virement à la section d'investissement		
☐ 023	Virement à la section d'investissement	53 446,57
	Total Virement à la section d'investissement	53 446,57
	Total Réelles	3 207 482,00
☐ Ordre		
☐ 042 ☐ Opérations d'ordre		
☐ 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	4 014,00
	Total Opérations d'ordre	4 014,00



## ANNEXE 2 : Fonctionnement recettes à l'article

Libellé chapitre	LIBELLE	BP 2023
<b>Fonctionnement</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Réelles</b>		
<b>70 Produits des services</b>		
7022	Coupe de bois	5 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	7 600,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	195 860,00
7067	Redevances et droits des services à caractère périso	96 150,00
7083	Locations diverses	900,00
7088	Autres produits d'activités annexes	6 200,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	6 900,00
70388	Autres redevances et recettes	12 100,00
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	700,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	5 000,00
	<b>Total Produits des services</b>	<b>336 410,00</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>		
7336	Droits de place	2 800,00
7338	Autres taxes	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	50 000,00
73111	Impôts directs locaux	1 507 327,00
73211	Attribution de compensation	372 000,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales	35 000,00
	<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>1 967 127,00</b>
<b>74 Dotations et participations</b>		
744	FCTVA	7 000,00
7411	Dotations forfaitaire	270 000,00
7473	Participation département	135,00
7488	Autres attributions et participations	0,00
74121	Dotations de solidarité rurale	220 000,00
74127	Dotations nationales de péréquation	45 000,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation	15 000,00
74834	État - Compensation au titre des exonérations des t	207 594,00
	<b>Total Dotations et participations</b>	<b>764 729,00</b>
<b>75 Produits de gestion courante</b>		
752	Revenus des immeubles	86 900,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 030,00
	<b>Total Produits de gestion courante</b>	<b>88 930,00</b>
<b>76 Produits financiers</b>		
761	Produits de participations	0,00
	<b>Total Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>		
7713	Libéralité reçue	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 900,00
7718	Produits exceptionnels	0,00
	<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>3 900,00</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>		
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	50 400,00
	<b>Total Atténuation de charges</b>	<b>50 400,00</b>

## ANNEXE 3 : Investissement dépenses à l'article

Libellé chapitre	LIBELLE	BP 2023	RAR 2022	TOTAL 2023
<b>Investissement</b>				
<b>Dépenses</b>				
<b>Réelles</b>				
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00		1 500,00
1641	Emprunts en euros	159 300,00		159 300,00
	<b>Total Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>160 800,00</b>		<b>160 800,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	2 271,00	3 407,00	5 678,00
2051	Concessions et droits similaires	20 000,00	7 380,00	27 380,00
20421	Subvention biens mobiliers, matériel et études	200,00		200,00
20422	Subvention bâtiments et installations	0,00		0,00
	<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>22 471,00</b>	<b>10 787,00</b>	<b>33 258,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement</b>			
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	22 680,00		22 680,00
	<b>Total Subventions d'équipement</b>	<b>22 680,00</b>		<b>22 680,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
2111	Terrains nus	17 000,00	1 200,00	18 200,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00		500,00
2151	Installation réseaux de voirie	10 000,00		10 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00		30 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 250,00	19 196,00	29 446,00
2184	Mobilier	11 600,00	104,00	11 704,00
2188	Autres immobilisations corporelles	57 706,00		57 706,00
21311	Construction hôtel de ville	0,00	1 182,00	1 182,00
21312	Construction bâtiments scolaires	3 500,00	480,00	3 980,00
	Construction hôtel de ville	0,00	2 331,00	2 331,00
21318	Construction autres bâtiments	46 500,00	2 298,00	48 798,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défens	0,00		0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	38 600,00	6 463,00	45 063,00
21538	Autres réseaux	0,00		0,00
	<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>225 656,00</b>	<b>33 254,00</b>	<b>258 910,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>			
2313	Constructions	93 000,00	153 974,00	246 974,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	313 845,00	278 956,00	592 801,00
	<b>Total Immobilisations en cours</b>	<b>406 845,00</b>	<b>432 930,00</b>	<b>839 775,00</b>
	<b>Total Réelles</b>	<b>838 452,00</b>	<b>476 971,00</b>	<b>1 315 423,00</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>838 452,00</b>	<b>476 971,00</b>	<b>1 315 423,00</b>



## ANNEXE 4 : Investissement recettes à l'article

Libellé chapitre	LIBELLE	BP 2023	RAR 2022	TOTAL 2023
☐ Recettes				
☐ Réelles				
☐ 10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>			
☐ 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	488 305,40		488 305,40
☐ 10222	F.C.T.V.A.	65 000,00		65 000,00
☐ 10226	Taxe d'aménagement	50 000,00		50 000,00
	Total Dotations, fonds divers et réserves	603 305,40		603 305,40
☐ 13	<b>Subventions d'investissement</b>			
☐ 1321	Subvention état et établissements nationaux	0,00		0,00
☐ 1322	Subvention régions	12 500,00	35 367,00	47 867,00
☐ 1323	Subvention département	0,00	37 641,00	37 641,00
☐ 1328	Subvention autre	8 539,00		8 539,00
☐ 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	84 056,00	84 056,00
☐ 13151	GFP de rattachement	0,00	3 500,00	3 500,00
☐ 13251	GFP de rattachement	820,00		820,00
	Total Subventions d'investissement	21 859,00	160 564,00	182 423,00
☐ 16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
☐ 165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
☐ 1641	Emprunts en euros	110 000,00		110 000,00
	Total Emprunts et dettes assimilées	110 000,00		110 000,00
☐ 21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
☐ 21532	Réseaux d'assainissement	0,00		0,00
	Total Immobilisations corporelles	0,00		0,00
☐ 001	<b>Report résultat investissement</b>			
☐ 001	Report résultat investissement	362 234,03		362 234,03
	Total Report résultat investissement	362 234,03		362 234,03
☐ 021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
☐ 021	Virement de la section de fonctionnement	53 446,57		53 446,57
	Total Virement de la section de fonctionnement	53 446,57		53 446,57
☐ 024	<b>Produits de cession d'immobilisations</b>			
☐ 024	Produits de cession d'immobilisations			0,00
	Total Produits de cession d'immobilisations			0,00
	<b>Total Réelles</b>	<b>1 150 845,00</b>	<b>160 564,00</b>	<b>1 311 409,00</b>
☐ Ordre				
☐ 040	<b>Opérations d'ordre</b>			
☐ 28184	Mobilier	965,00		965,00
☐ 28041581	Biens mobiliers, matériel et études	3 049,00		3 049,00
	Total Opérations d'ordre	4 014,00		4 014,00
	<b>Total Ordre</b>	<b>4 014,00</b>		<b>4 014,00</b>
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 154 859,00</b>	<b>160 564,00</b>	<b>1 315 423,00</b>

